



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 00, à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Belanger et Messieurs les conseillers Larry Royea et Christopher Whitehead. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

Les conseillers Wesley Patch et Michael Allnutt étaient absents.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 12 personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2023
 4. Questions découlant du dernier procès-verbal
 - 4.1
 5. Rapport de l'inspecteur municipal et des routes :
 - 5.1 Sur les permis
 - 5.2 Sur les conditions des routes
 6. Première période de questions
 7. Rapports des élus
 8. Administration générale
 - Correspondance
 - 8.1 Demande de soutien financier – Expo de Brome 2024
 - 8.2 Demande d'installation d'un passage pour piétons en face du Brome Public Building
 - Administration
 - 8.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 217-23 modifiant le règlement 147- 2011 intitulé Règlement de zonage afin de créer la zone institutionnelle P2
 - 8.4 Adoption du projet de règlement 217-23 modifiant le règlement 147-2011 intitulé Règlement de zonage afin de créer la zone institutionnelle P2
 - 8.5 Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 MRC de Brome-Missisquoi – résolution d'appui No 323-0823
 - 8.6 Octroi de contrat – Contrat de déneigement Chemin Morin Hill 2023-2024
 - 8.7 Octroi de contrat – Démolition de 322 Stagecoach
 - 8.8. Dépôts – États comparatifs
 - 8.9 Augmentation de trois (3) heures par semaine pour la Directrice générale
 9. Administration financière
 - 9.1 Comptes à payer
 - 9.2 Comptes payer
 10. Autres affaires
 - 10.1
 11. Deuxième période de questions
 12. Ajournement de la réunion
-

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE Résolution 2023-271

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 2023-272

Proposé par Pat Panasuk
Appuyé par Larry Royea

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2023
Résolution 2023-273

Proposé par
Appuyé par
ET RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2023 soit et est par la présente approuvé.

Le procès-verbal du 2 octobre 2023 sera approuvé lors de la réunion de décembre.

ADOPTÉE à l'unanimité

4
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

4.1

5
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DES ROUTES

5.1 Sur les permis délivrés

- Quatre (4) permis ont été délivrés en octobre 2023 pour une valeur totale de 4 048 000\$ et des revenus de 6 225\$.

5.2 Conditions sur des routes

6
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7
RAPPORT DES ÉLUS

1. Le conseiller Larry Royea mentionne que les castors ont construit le barrage sous le pont de Stagecoach.
2. Le Conseil a fait des commentaires sur l'état des routes après qu'elles ont eu été nivelées. La Directrice a confirmé qu'elle avait contacté l'entrepreneur et qu'il reviendrait pour faire les retouches nécessaires.
3. Le Conseil commente les réparations de l'asphalte effectuées sur le chemin Stagecoach. La Directrice a confirmé qu'elle avait contacté l'entrepreneur et qu'il reviendrait pour corriger le travail effectué.
4. La conseillère Lisa Bélanger a mentionné que le comité de planification des événements du Village de Brome s'est réuni pour commencer la planification des Lumières de Brome. L'événement aura lieu le 16 décembre. Plus de détails à venir.
5. Le maire a mentionné qu'il a eu une réunion de la MRC ainsi qu'une réunion du comité d'évaluation. Les évaluations vont probablement augmenter de 40%.

8
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CORRESPONDANCE

8.1
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – EXPO DE BROME 2024
Résolution 2023-274

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Brome a soumis aux membres du conseil municipal une demande d'appui financier d'un montant de 200\$ ainsi qu'une contribution en temps équivalente à 1 500\$ afin d'obtenir une ou plusieurs subventions notamment du programme du Patrimoine Canadien.

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Larry Royea

Appuyé par Christopher Whitehead

ET RÉSOLU

- Faire un don de 200 \$ à l'Expo de Brome 2024 et soutenir sa candidature à d'autres programmes de subventions qui lui sont accessibles;
- Financer cette dépense, nette des remboursements d'impôts, par le fonds général de la commune;
- D'autoriser la Directrice générale et la greffière trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2
DEMANDE D'INSTALLATION D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS EN FACE DU BROME PUBLIC BUILDING

Une demande a été faite par les administrateurs de Brome Public Building pour l'installation d'un passage pour piétons en face de l'édifice public de Brome. Comme il n'y a pas de stationnement autorisé devant l'édifice, un passage pour piétons créerait une transition plus sécuritaire lorsqu'on assiste à un événement communautaire.

Le conseil a accusé réception de la lettre.

ADMINISTRATION

8.3

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 217-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 147- 2011 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE INSTITUTIONNELLE P2

Avis de motion est par la présente donné par Gail Côté qu'à une prochaine séance, le conseil présentera l'adoption du règlement numéro 217-23, modifiant le règlement numéro 147-2011 intitulé règlement de zonage afin de créer la zone institutionnelle P2.

Un projet de ce règlement est présenté lors de cette séance.

8.4

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 217-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 147-2011 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE INSTITUTIONNELLE P2 Résolution 2023-275

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Brome s'est dotée d'un règlement de zonage pour gérer les usages et le développement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement s'intitule le premier projet de règlement numéro 217-23 modifiant le règlement numéro 147-2011 intitulé règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone institutionnelle identifiée P2 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une ou l'autre de ses parties était déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, un avis de motion du règlement numéro 217-23 a été dûment donné et le projet de règlement déposé ;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Lisa Belanger
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 217-23 modifiant le règlement numéro 147-2011 intitulé règlement de zonage afin de créer la zone institutionnelle P2.

ADOPTÉ à l'unanimité

8.5

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 07-0823 MRC DE BROME-MISSISQUOI – RÉSOLUTION D'APPUI NO 323-0823 Résolution 2023-276

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi a adopté le 15 août 2023 une résolution nominant ses conseillers régionaux pour l'application du règlement de contrôle intérimaire 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi confie également par cette résolution l'administration et l'application de ce même règlement aux fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats de ses municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi demande aux municipalités locales de consentir à cette résolution et de préciser le poste de la personne responsable de la délivrance des permis et certificats.

IL EST

Proposé par Lisa Belanger

Appuyé par Christopher Whitehead

ET RÉSOLU

D'appuyer les nominations présentées par la MRC de Brome-Missisquoi à titre de conseillers régionaux;

DE consentir à la désignation du responsable de l'urbanisme et de l'inspecteur municipal (M Eddy Perez) comme fonctionnaire responsable de l'administration et de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 sur le territoire de la municipalité du Village de Brome.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.6

**OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT CHEMIN MORIN HILL 2023-2024
Résolution 2023-277**

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale concernant l'entretien hivernal entre le Village de Brome et la Ville de Lac-Brome a été signée en 2008;

ATTENDU notre engagement à effectuer l'entretien hivernal d'un tronçon de 0,160 km du chemin Morin Hill;

ATTENDU l'étroitesse et la configuration particulière de cette section et l'impossibilité pour l'entrepreneur de procéder au déneigement avec son équipement;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Larry Royea

Appuyé par Christopher Whitehead

ET RÉSOLU

- D'accepter la soumission pour le sablage et le déneigement d'une partie du chemin Morin Hill pour les années 2023-2024 de M. John Tremblay pour un prix de 1 950 \$ plus les taxes applicables.
- De financer cette dépense, nette des remboursements de taxes, à même le fonds général et de confirmer que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.
- D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.7

**OCTROI DE CONTRAT – DÉMOLITION DE 322 STAGECOACH
Résolution 2023-278**

CONSIDÉRANT que le nouvel hôtel de ville sera situé au 322 stagecoach;

CONSIDÉRANT que le bâtiment actuel présente d'importants signes de vétusté;

IL EST

Proposé par Larry Royea

Appuyé par Lisa Belanger

ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat de démolition du 322 Stagecoach à Excavation GGM Inc. qui se chargera d'acheminer les débris au site d'enfouissement de Cowansville;

DE financer ce projet, net de remboursement de taxes, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable;

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

La conseillère Pat Panasuk vote contre l'attribution du contrat de démolition du 322 Stagecoach car aucune inspection officielle n'a été effectuée par un ingénieur pour documenter l'état du bâtiment.

POUR

Lisa Belanger, Larry Royea, Christopher Whitehead et William Miller

CONTRE

Pat Panasuk

ADOPTÉE

8.8
DÉPÔTS – ÉTATS COMPARATIFS
Résolution 2023-279

La Directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état comparatif au 30 septembre 2023.

8.9
AUGMENTATION DE TROIS (3) HEURES PAR SEMAINE POUR LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
Résolution 2023-280

CONSIDÉRANT que les instances gouvernementales supérieures, qu'il s'agisse du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral ou de la MRC, mettent en œuvre un plus grand nombre de lois et de règlements;

CONSIDÉRANT que ces demandes supplémentaires exigent plus de temps;

IL EST

Proposé par Lisa Belanger

Appuyé par Christopher Whitehead

ET RÉSOLU

D'accorder à la Directrice générale et à la greffière-trésorière trois (3) heures additionnelles rémunérées par semaine.

ADOPTÉ à l'unanimité

9
ADMINISTRATION FINANCIÈRE

9.1
COMPTES À PAYER
OCTOBRE 2023
Résolution 2023-281

Proposé par Christopher Whitehead

Appuyé par Larry Royea

ET RÉSOLU QUE

Le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 40 291,08 \$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
Bélisle Jocelyn Avocat	Services professionnels	362,17
Benoit Jean	Ramassage de chevreuil mort	150,00
Enviro Connexions	Traitement matières recyclables	746,67
FNX Innov	Services professionnels d'ingénierie (Projet chemins Jackson et Patch)	20 280,56
FNX Innov	Services professionnels d'ingénierie (Projet 322 Stagecoach)	3 525,18
Gestim	Inspection municipale du 24 sept – 20 oct	1 289,05
Mégaburo	Lecture du compteur (photocopier)	34,91
Nivelage MC	Nivelage chemins	1 747,62
Pompages West Brome	Fosses septiques vidangées en octobre	9 899,35
Raymond Ronnie	Travaux de tracteur (poteau pour le poteau du parc)	100,00
RIGMRBM	Frais de site d'enfouissement	783,22
Ville Sutton	Rapport intervention (incendie 02/09/23)	1 372,35
TOTAL		40 291,08\$

**9.2
COMPTES PAYER
OCTOBRE 2023
Resolution 2023-282**

Fournisseur	Description	Montant
Allen Anthony	Remboursement de l'adhésion des non-résidents (bibliothèque)	50,00
BCAS	Loyer et nettoyage pour le mois d'octobre	718,59
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures, du recyclage et du compost	4 623,80
Fortin-Lamothe Timothée	Remboursement de la taxe municipale	545,21
Lee Laura	Remboursement de facture du BBQ	848,72
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération d'octobre	2 039,61
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaires d'octobre	3 136,52
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		11 962,45\$

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
Cogeco	Téléphone, fax et internet	206,54
DFS Insurance	Assurance collective	464,66
Hydro Québec	Éclairage des rues	169,63
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		840,83\$

ADOPTÉ à l'unanimité

11
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

1. On demande si l'entrepreneur reviendra pour corriger les réparations de pavage qui ont été faites.

RÉPONSE : Le maire explique que la Directrice a déjà appelé l'entrepreneur et qu'il est censé revenir pour corriger le travail qui a été fait.

2. On a demandé quand les nouvelles évaluations seraient disponibles pour le public.

RÉPONSE : Le maire a déclaré qu'elles devraient être disponibles d'ici le 15 novembre.

3. On demande où en est le barrage qui a été reconstruit.

RÉPONSE : Le maire indique que toutes les procédures nécessaires ont été confirmées par la MRC et que la Directrice contactera un trappeur pour venir.

4. On demande si la zone institutionnelle P2 affectera tout le monde.

RÉPONSE : Le maire explique que le Village de Brome n'a pas actuellement de zone institutionnelle. Ce nouveau règlement permettra à la municipalité de construire un nouvel hôtel de ville et n'affectera personne d'autre.

5. Il a été demandé si un professionnel avait examiné le 322 chemin Stagecoach pour vérifier si le bâtiment était habitable ou pouvait être réparé.

RÉPONSE : Le maire a déclaré que nous n'avons pas fait vérifier le bâtiment par un professionnel.

12
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution 2023-283

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU QUE :

La séance soit levée à 19h41

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et greffière-trésorière

